

EXTRAIT DU REGISTRE
Des Délibérations du Conseil Municipal

De la Commune de **MOUY sur SEINE**

SEANCE DU 02 FEVRIER 2016

Nombre de Conseillers En exercice	11
Présents	5
Votants	6

L'an deux mil seize et le 02 février, à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard
CARRASCO, Maire.

PRESENTS : Mrs Gérard CARRASCO, Arnaud AUGÉ, Jean-Philippe
CLÉMENT, Laurent MARCOU, et Mme Cécile JOSEPH.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Lyne AUGÉ,

ABSENT : Mme Catherine QUÉRÉ, Mrs Olivier MACHEREZ, Claude
FAUCHEUR, Thierry GIBERT, Guillaume GAVELLE

POUVOIRS : Mr Lyne AUGÉ ayant donné pouvoir à Mr Gérard CARRASCO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Jean-Philippe CLEMENT

Date de la convocation
25 janvier 2016

Date d'affichage
25 janvier 2016

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 25 janvier 2016, le Conseil Municipal délibère quel que soit le nombre de membres présents, conformément à la Loi (art.L.2121-17 du C.G.C.T).

77325-2016/01/09 – COMPTEUR COMMUNICANT ERDF

Monsieur le Maire expose d'une information concernant le souhait d'ERDF de la mise en place d'un compteur dit LINKY.

Considérant que ces « compteurs communicants » vont émettre des ondes et rayonnements présentés comme anodins, ce qui est fortement contesté par diverses associations comme Robin des Toits, PRIARTEM, le CRIIREM.

Considérant qu'il n'est pas prouvé que l'utilisation des Courants Porteurs en Ligne (CPL) qui permettent la télétransmission des données via le réseau électrique don les fils n'ont pas été prévus pour cet usage. Ils ne sont pas blindés, et de fait le CPL génère des rayonnements nocifs pour la santé des habitants et particulièrement celle des enfants car ils sont plus vulnérables face aux risques causés par ces technologies.

Considérant qu'il n'est pas certain que l'utilisation des courants porteurs en ligne permet de se soumettre au protocole informatique et liberté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis défavorable, pour la mise en place de compteurs LINKY sur la commune de Mouy sur Seine.

Demande au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique d'intervenir immédiatement auprès d'ERDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à MOUY-SUR-SEINE.

Certifié exécutoire par transmission en sous-préfecture 05février 2016 et affichage en mairie le 05février 2016

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme, le 4 février 2016

Le Maire,
Gérard CARRASCO

